

**ASSOCIATION POUR LA READAPTATION ET LE TRAITEMENT
DES ENFANTS ET ADULTES INADAPTES**

**A.R.T.E.A.I.
QUARTIER LES MORIERES
83210 SOLLIES-TOUCAS**

**PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2019**

Le vendredi vingt six avril deux mille dix neuf à dix huit heures,

Les membres de l'Association pour la Réadaptation et le Traitement des Enfants et adultes Inadaptés, se sont réunis en Assemblée Générale au siège social sur convocation du conseil d'administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les membres en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre VELGHE, Président de l'Association.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Madame Anne-Marie HUGUET, assistée de Monsieur Jean-Charles MERCIER expert-comptable.

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes, il constate que le quorum de la moitié des membres à jour de leur cotisation est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Donner pouvoir au président pour négocier le traité de fusion des trois associations ARTEAI, PRESENCE, HAUTS DE L'ARC dans PHAR 83,
- Donner pouvoir au président pour désigner le Commissaire à la fusion,
- Questions diverses.

Monsieur Jean-Pierre VELGHE explique l'objet de ces pouvoirs et procède aux votes.

Après avoir délibéré et personne ne demandant plus la parole, les résolutions figurants à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale,

Donne pouvoir au président pour négocier le traité de fusion des trois association ARTEAI, PRESENCE, HAUTS DE L'ARC dans PHAR 83.

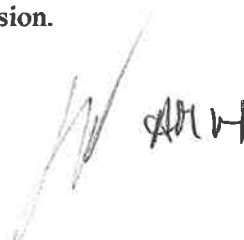
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,

Donne pouvoir au président pour désigner le Commissaire à la fusion.

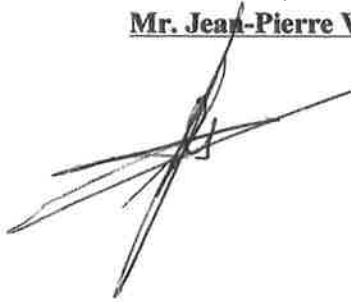
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Plus rien n'étant à délibérer, et personne de demandant plus la parole, la séance est levée à dix neuf heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de séance et un membre du bureau.

Le Président,
Mr. Jean-Pierre VELGHE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.P. Velghe', written over the printed name.

La Secrétaire,
Mme Anne-Marie HUGUET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anne-Marie Huguet', written over the printed name.